



Morainvilliers - Bures

Ecole Maternelle de Bures

Place du Château

78630 Morainvilliers

☎ 01 39 75 31 70

✉ 0781959f@ac-versailles.fr

Procès-Verbal du Conseil d'école

du 16 octobre 2014

Première séance ordinaire

Le conseil d'école a eu lieu le jeudi 16 octobre 2014 dans l'enceinte de l'école maternelle de Bures, à Morainvilliers. Madame SEGUI, enseignante et assurant l'intérim de direction, ouvre la séance à 16h30. Madame CORTIER, enseignante, est désignée comme secrétaire.

MEMBRES DU CONSEIL

ETAIENT PRÉSENTES

- Madame CAPITAINE - Représentante des parents d'élèves
- Madame CORTIER - Enseignante
- Madame FERREIRA- Représentante des parents d'élèves
- Madame LAFARGE - Représentante des parents d'élèves
- Madame MARTIN - Elue
- Madame SEGUI - Enseignante
- Madame WETTSTEIN – Représentante des parents d'élèves

ABSENTES EXCUSÉES

- Madame APCHAIN- Responsable des Affaires scolaires
- Madame DEVEZE- Maire de Bures-Morainvilliers
- Madame GRANGER – Direction Générale de Services – Mairie de Bures-Morainvilliers
- Madame LEFEBVRE- Inspectrice de l'Education Nationale
- Madame MORVAN- Psychologue scolaire

POINT 1 : ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ÉCOLE

MEMBRE DU CONSEIL D'ÉCOLE :

Suite aux élections des représentants des parents d'élèves, les nouveaux membres du conseil sont présentés : Mme FERREIRA, Mme WETTSTEIN élues parents délégués, Mme CAPITAINE, Mme LAFARGE, suppléantes, Mme MARTIN, élue, Mme CORTIER, enseignante, remplaçante de Mme FOUGERAY et Mme SEGUI, enseignante.

EFFECTIFS – REPARTITION – ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

51 élèves étaient inscrits en ce début d'année à l'école maternelle et sont répartis comme suit :

- Classe n°1 de Mme FOUGERAY: 25 enfants (25 MS)
- Classe n° 2 de Mme SEGUI: 26 enfants (13 PS et 13 GS)

Un élève supplémentaire va probablement arriver en petite section, en janvier.

L'équipe pédagogique est composée de :

- deux enseignantes : Virginie FOUGERAY et Corinne SEGUI ;
- deux ATSEM : Marie-Line AUBOURG et Jacqueline PASQUET à temps plein sur l'école;

- une EVS (Employée de Vie Scolaire), Séverine LARANT, avait été embauchée par l'Inspection Académique pour une durée de 12 mois en tant qu'aide administrative. Son contrat s'est achevé le 1^{er} novembre.
- Une demande de renouvellement pour bénéficier d'une nouvelle aide a été faite et suit son cours.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Sur les 90 électeurs inscrits, 46 ont voté. Sur ces 46 votants, 45 ont exprimé valablement leur voix. Sur ces 45 suffrages valablement exprimés, 100 % ont voté pour la seule liste présentée et dont les membres sont les suivants :

- Mme FERREIRA Christina (maman de Léandro en MS) - élue titulaire
- Mme WETTSTEIN Vanessa (maman de Cléa en MS) – élue titulaire
- Mme CAPITAINE Eva (maman de Victor en GS) – élue suppléante
- Mme LAFARGE Vanessa (maman de Victoria en PS) – élue suppléante.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

- Rappel des horaires de l'école : 8h45-12h00 / 14h00-16h00 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
8h45 – 11h45 le mercredi

Ouverture des portes 10 minutes avant et fermeture 10 minutes après l'heure indiquée.

- Le temps de garderie du matin et du soir est géré par l'association La Licorne.
- Le temps périscolaire est géré par le personnel de la mairie (les ATSEM et Fatima)

Un accord entre la Licorne et l'équipe enseignante a été passé : la Licorne vient chercher les enfants inscrits à la garderie du soir à 15h50 avant que les parents ne viennent récupérer leurs enfants, afin d'assurer une meilleure prise en charge des élèves en fin de journée.

Le temps périscolaire est géré par les ATSEM qui assurent la cantine et les TAP les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le mercredi, seule la cantine est assurée, les enfants sont ensuite récupérés soit par la Licorne, soit par leurs parents.

Les TAP sont ouverts à tous depuis le 6 octobre.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur a été modifié en raison du changement d'horaires engendré par la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires. Il a été voté à l'unanimité.

BUDGETS DE L'ÉCOLE

Il y a le budget de fonctionnement alloué par la mairie d'une part, et le budget de la coopérative scolaire d'autre part.

Le budget mairie

Il est de 2205 euros pour l'année scolaire 2014-2015, c'est-à-dire 45 euros par enfant. Il est utilisé pour le fonctionnement courant de l'école (fournitures, matériel pédagogique,...).

La coopérative scolaire (OCCE) :

Elle fonctionne principalement avec les dons des parents, de la mairie et les différentes actions qui sont menées tout au long de l'année par l'école et les parents (vente de photos, marché de Noël, kermesse, ...)

Cette année au 31 août 2014 il restait 2077,05 euros sur le compte OCCE.

Les dons des parents se sont portés à 960 euros.

La participation de la mairie à la coopérative a été de 760 euros. Cette participation n'a pas encore été versée mais le sera très prochainement, comme nous l'a annoncé Mme MARTIN.

Les futures dépenses seront consacrées à des fournitures pour le marché de Noël, au spectacle de Noël (Les 4 saisons de la magie), au projet d'école (achat de bulbes), projet de classe et aux sorties pédagogiques.

POINT 2 : PROJETS

PROJET D'ÉCOLE

Un avenant au projet d'école, prolongeant celui-ci pour un an, a été soumis au vote du conseil d'école.

Un vote à l'unanimité a entériné cet avenant.

Cet avenant comprend 4 fiches actions qui portent sur le développement et l'enrichissement du lexique grâce aux arts visuels, à la résolution de problèmes en mathématiques, à la correspondance entre les GS et les CP, et le développement d'un comportement éco citoyen grâce aux plantations.

Le projet d'école sera renouvelé cette année pour les cinq années à venir.

Rappel des trois axes prioritaires qui avaient été définis :

- Améliorer le lexique
- Développer les mathématiques en élaborant des situations problèmes.
- Favoriser la mise en place des règles de vie en y incluant le respect de l'environnement.

SORTIES PÉDAGOGIQUES

Les enseignantes ont pour projet de réaliser une sortie au cours de l'année, voire deux.

Les enseignantes souhaiteraient qu'une de ces sorties, dans la mesure du possible, soit en relation avec le cirque.

LE MARCHÉ DE NOËL – LA CHORALE

Il aura lieu le mardi 16 décembre 2014 à 18h00 dans la salle de la mairie de Morainvilliers. Les enseignantes aidées de parents délégués pourront commencer à décorer la veille. La salle sera plus agréable que la cantine de Bures, trop exigüe. Les enfants de la maternelle feront un petit spectacle à cette occasion. La maternelle proposera 3 objets à vendre pour le marché de Noël.

LE SPECTACLE DE NOËL

La compagnie des arts magiques, viendra présenter le spectacle « Les 4 saisons de la magie » aux enfants de l'école le 5 décembre 2014 au matin. Le spectacle est financé par la coopérative centrale.

LE CARNAVAL

Il se déroulera le samedi 14 mars 2015. Cette année, il se déroulera à Morainvilliers.

LA GALETTE

Elle aura lieu le mercredi 21 janvier 2015 avec les grands-parents des enfants.

LA KERMESSE

Elle se déroulera le 12 juin 2015.

LE FESTIVAL DU LIVRE

L'action sera renouvelée cette année. Des livres sont en vente pour les enfants, le bénéfice se fait sous forme de dotation en livres à la bibliothèque de l'école.

Les parents délégués proposent de faire une nocturne le vendredi soir, jusqu'à la fermeture à 19h00, de la Licorne, afin que les parents qui travaillent tard, puissent venir profiter des livres proposés.

POINT 3 : AIDE AUX ELEVES EN DIFFICULTES

ORGANISATION DE L'APC (ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES)

L'APC s'appelait avant Aide Personnalisée. Ce temps complémentaire était consacré à l'aide aux enfants rencontrant des difficultés temporaires.

Aujourd'hui, le temps d'APC a été réfléchi différemment et peut être réparti sur trois dispositifs, à la discrétion des écoles :

Dispositif 1 : Aide aux apprentissages

Dispositif 2 : Aide au travail personnel

Dispositif 3 : Activité inscrite au projet d'école

Les enseignantes doivent consacrer 36 heures à cette Aide Pédagogique Complémentaire, la directrice bénéficie de 6 heures de « décharge » et doit donc y consacrer 30 heures, en dehors du temps scolaire habituel.

Ces 66 heures au total vont être réparties comme suit : 41 heures seront dédiées au dispositif 1 (Aide aux apprentissages) et 25 heures au dispositif 3 (mise en œuvre d'une activité inscrite au projet d'école : les plantations et le potager).

Elles s'effectuent sur le temps de la pause méridienne, 3 fois par semaine de 13h10 à 13h50.

LE RASED (RESEAU D'AIDE SPÉCIALISÉ AUX ENFANTS EN DIFFICULTÉS)

Rappel du rôle du Rased :

Le RASED est composé d'enseignants spécialisés de l'Education Nationale qui travaillent au sein des écoles, pendant le temps scolaire:

- *Un psychologue scolaire, il propose un lieu d'écoute et d'expression libre autour de la difficulté. Il assure la coordination entre la famille, l'école et éventuellement les intervenants extérieurs. Il participe à l'intégration des enfants handicapés.*

- Un enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative (appelé Maître G ou rééducateur). Le rééducateur s'adresse aux enfants de l'école maternelle et élémentaire qui ont du mal à trouver leur place à l'école en tant qu'élève. La mise en œuvre de la rééducation est soumise à l'autorisation parentale.
- Un enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique (appelé Maître E ou d'adaptation). L'aide proposée est destinée aux élèves de l'école maternelle et élémentaire qui rencontrent des difficultés durables dans leurs apprentissages. Elle n'est pas conçue comme une activité de soutien. Les parents sont informés de cette aide par le maître de la classe.

Les possibilités de fonctionnement du RASED dépendent du nombre de personnels spécialisés dans la circonscription. La circonscription de Carrières /s Poissy (dont nous dépendons depuis cette année), a donc pu attacher à notre école une Psychologue Scolaire : Mme Morvan, qui interviendra de façon très exceptionnelle et sur demande des enseignantes. Nous bénéficions également des conseils d'une enseignante Maître G, Mme LAMERENX.

POINT 4 : SECURITE ET EQUIPEMENTS

L'EXERCICE DE SECURITE N°1

Il a eu lieu le 2 octobre 2014 à 15h15. Il a été fait au moment du réveil de la sieste. Il est nécessaire de réaliser un exercice au moment du dortoir. Il s'est écoulé 1 minute 35 jusqu'à l'évacuation de la dernière personne.

Les enseignantes précisent que l'alarme n'a pas été entendue en salle de motricité et qu'il faudra remédier à cette situation.

Les enseignantes redemandent également l'intervention des pompiers pour expliquer aux enfants les dangers et les conduites à tenir en cas d'incendie, ainsi que des informations complémentaires sur le plan d'intervention. Sur ce dernier point, Mme MARTIN propose de voir cela avec l'élú en charge de la sécurité.

LES EQUIPEMENTS

Point sur les demandes faites à la mairie :

- Un tableau d'affichage en liège pour la classe 2.
- Le gond du portail de l'école toujours pas réparé à ce jour (soudure défailante).
- Retourner le potager.
- Remettre une poignée au petit portillon à côté de l'entrée de l'école.
- L'interrupteur de la salle de motricité à modifier.
- 2 néons défectueux à changer en salle de motricité.
- Vérifier les chasses d'eau et les toilettes des enfants.
- Réparer 2 stores cassés dans la classe1.
- Regarder la porte d'entrée des WC qui bloque.

POINT 5 : QUESTIONS DIVERSES

Un parent délégué pose la question de communiquer dans la mesure du possible les adresses mail des parents aux parents délégués, afin de mieux diffuser les informations, de recevoir d'éventuelles suggestions...

Le Conseil d'école se termine à 19h.